



PROCES VERBAL
De la 33^{ème} réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
26 juillet 2023

PRESENTS : Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Claude Pimpie, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Frédéric Herzog, Jean-Louis David

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Laurent Plaut, Christian Rochet, Loïc Gelper

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Mercier donne pouvoir à Anne-Christine Donze (à partir de la question 3-1), Laurent Plaut donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 26 juillet 2023, datée du 19 juillet 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion de bureau du 7 juin 2023 est proposé à l'approbation, il est adopté à l'unanimité.

2. Tourisme

2.1. ASF : modification des tarifs

L'Atelier des Savoir-Faire, étant sous forme de régie à autonomie financière, ne dispose pas de personnalité morale, il appartient ainsi à la communauté de communes de fixer les tarifs.

Par délibération en date du 15 décembre 2021, après avis du conseil d'exploitation du 8 novembre 2021, il a été décidé un tarif de 10 € par jeune pour la participation à un atelier en groupe ou en individuel. La rémunération pour les artisans encadrant un atelier à destination du jeune public est de 150 € la demi-journée

Pour les groupes (écoles, centres aérés etc...), il a été constaté des dysfonctionnements à plusieurs occasions au cours de l'année 2022 et en ce début 2023.

Pour exemple : un centre aéré a réservé deux ateliers pour 35 enfants soit un coût de $35 \times 10 \text{ €} = 350 \text{ €}$. Deux artisans ont réservé et préparé leurs ateliers. Les enfants pouvaient choisir 1 atelier parmi les deux proposés.

La veille au soir, le centre aéré confirme sa venue mais modifie son nombre d'enfants inscrits passant de 35 à 6 enfants, demandant l'annulation d'un atelier et par conséquent ne payant que $6 \times 10 \text{ €} = 60 \text{ €}$.

La perte financière pour l'ASF a été de 240 € (rémunération de 150 € x 2 artisans). Cette situation s'est produite plusieurs fois.

Il est proposé d'établir un forfait de base pour un groupe d'enfants (2 à 10 enfants) de 150 € et 10 € supplémentaire par enfant à partir du 11^{ème} enfant.

Suite à l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 19 juin dernier, les tarifs proposés sont les suivants :

CATEGORIE DE TARIFS	TARIFS
Adulte individuel	6 €
Enfant (6-18 ans) individuel	4 €
Tarif réduit (chômeur, étudiant, handicapé, Pass musée)	5 €
Familles : 2 adultes et au moins 1 enfant de + de 6 ans. Gratuité à partir du 2 ^{ème} enfant.	16 €
Carte abonnement individuelle (1 an)	10 €
Enfant de moins de 6 ans	Gratuit
Scolaires communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, membres ATC, élèves et enseignants lycées techniques partenaires	Gratuit
Carte avantage jeunes sur présentation de la carte	Gratuit
Pass'malin jura Tourisme Sur présentation du livret	1 entrée gratuite valeur 6 €
Offre promotionnelle C.E. (achat minimum de 30 entrées)	5 €
Entrée dans le cadre d'une convention de partenariat avec structure touristique (individuel ou groupe)	Adulte 5 € Enfant 3 €
Visite guidée pour individuel	Adulte 7 € Tarif réduit 6 € Enfant 4,50 €
GROUPE A PARTIR DE 10 PERSONNES	
Adultes en groupe avec visite guidée sans démonstration	6 €
Adultes en groupe avec visite guidée et avec démonstration	6 € (+ forfait de 50€ pour la démo jusqu'à 60 pers).
Adultes en groupe sans visite guidée	5 €
Enfants groupes	3 €
ANIMATION	
Atelier enfants individuels	10 €
Atelier groupe (2 à 10 enfants)	150 € 10 € supplémentaire à partir du 11 ^è enfant
PASS	
Pass annuel Fab lab	20 € /famille
Pass annuel artisan	40 €

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide cette modification dans la grille des tarifs de l'atelier des savoir-faire et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

2.2. ASF : adhésion à l'UCI

L'Atelier des Savoir-Faire a ouvert une boutique, 17 rue du marché à Saint-Claude, le 15 juillet 2022. Cette boutique est une annexe de la boutique principale située à l'Atelier des Savoir-Faire à Ravilloles. Ces deux boutiques du réseau des artisans permettent la vente de leurs productions. Elles fonctionnent en dépôt vente.

Afin que l'Atelier des Savoir-Faire soit informé et puisse participer aux actions et manifestations de l'Union de Commerçants San-Claudiens, il apparaît nécessaire qu'il adhère à l'association de l'Union de Commerçants Indépendants (UCI). Cette adhésion est un symbole important d'une participation au dynamisme de la ville.

Le coût de l'adhésion annuelle est fixé à 172 € pour l'Atelier des Savoir-Faire. Lors du conseil d'exploitation du 19 juin 2023, les membres présents ont approuvé, à l'unanimité, cette proposition d'adhésion.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve l'adhésion à l'UCI de Saint-Claude, décide de s'acquitter de la cotisation annuelle d'un montant de 172 € et ce pour la durée du mandat et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

2.3. Office de Tourisme : Eductour Ligne des Hirondelles – convention de refacturation

Le 6 juillet 2023 a eu lieu l'Eductour à l'occasion des 20 ans de la ligne des Hirondelles. La collectivité a pris à sa charge la facture du buffet du prestataire SA Alliance Pro EA d'un montant de 1 014.80 €. Il convient maintenant de refacturer une partie aux partenaires engagés soit la SPL Hello Dole et Haut-Jura Arcade Communauté.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la convention de refacturation pour un montant de 338.27 € à chaque partenaire et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

2.4. Aménagement et mise en valeur de la chapelle Saint-Romain : avenant n°1 du lot n°3 « aménagement paysager / équipement – France Clôture Environnement SAS

L'aspect du projet n'a pas subi de modification par rapport au projet initial. Il s'agit principalement d'une économie de marché, relatif au changement de revêtement de l'espace de stationnement (perméable) et de la gestion incidente de l'écoulement des eaux pluviales, qui ont pu être dirigées vers une canalisation existante toute proche, par repiquage. Le linéaire de tranchée et de canalisation s'en trouve réduit d'autant.

Une prestation nouvelle : béton bitumineux pour restaurer l'interface entre la nouvelle bordure (recalibrage du stationnement) et la route.

Cela a pour incidence une diminution de 13 104.50 € HT soit 15 725.40 € TTC (-13.23%). Le nouveau montant du marché s'élève à 85 936,10 € HT soit 103 123.32 € TTC.

Suite à la CAO du 26 juillet 2023, le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide cet avenant et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

2.5. Activités nordiques : tarifs 2023/2024

Comme chaque année, il y a lieu de fixer le prix des redevances d'accès au domaine nordique des Hautes-Combes et de valider les tarifs de l'Espace Nordique Jurassien, pour les Pass Montagnes du Jura et de Nordic France pour les Pass Nationaux.

Il est rappelé que les principes tarifaires des activités nordiques sont encadrés par l'Espace Nordique Jurassien (tranches d'âges, réciprocité, durée de validité...).

Pour rappel, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude fixe les tarifs : des pass nordiques (séances et multi journaliers – sauf hebdo, saison sur son site), des tarifs balades/raquettes (séances et multi journaliers – sauf hebdo), des pass chiens de traîneaux (séances, multi journaliers et saison), de la salle hors des Dolines et des frais divers liés au fonctionnement.

Les tarifs et conditions proposés sont les suivants :

1) DOMAINES DE VALIDITE

HAUTES-COMBES (HC)	MONTAGNES DU JURA (MDJ)	NATIONAL (NAT.)
Tarifs fixés par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude	Tarifs fixés par l'Espace Nordique Jurassien	Tarifs fixés par Nordic France
Validité secteur nordique des Hautes-Combes. Réciprocité skis aux pieds sur la Station des Rousses et Giron : Départ depuis le secteur des Hautes-Combes et arrivée sur les pistes hors secteur skis aux pieds (La réciprocité n'inclut pas le stationnement sur les parkings hors secteur)	Validité sur tous les domaines nordiques des Montagnes du Jura et Suisse Romande. (Toutes activités nordiques confondues hors chiens de traîneaux).	Validité sur tous les sites adhérents à Nordic France (sauf Pyrénées Atlantiques et Hautes Pyrénées) et en Suisse Romande (toutes activités nordiques confondues hors chiens de traîneaux).

2) CATEGORIES D'AGES

HAUTES-COMBES			
Bambin*	Jeune	Adulte	Vermeil*
Moins de 6 ans	De 6 ans à 15 ans	De 16 à 75 ans	A partir de 76 ans

* *Gratuit sur présentation d'un justificatif **OBLIGATOIRE***

MONTAGNES DU JURA		
Bambins*	Jeunes	Adultes
Moins de 6 ans	De 6 à 15 ans	A partir de 16 ans

* *Gratuit sur présentation d'un justificatif **OBLIGATOIRE***

NATIONAL		
Bambins*	Jeunes	Adultes
Moins de 5 ans	De 5 à 15 ans	A partir de 16 ans

* *Gratuit sur présentation d'un justificatif **OBLIGATOIRE***

3) PASS NORDIQUE

a) Pass saison : toutes activités nordiques confondues hors chiens de traîneaux.

Périodes de vente :

PERIODE	DU	AU
PROMO 1	15/09/2023	15/11/2023
PROMO 2	16/11/2023	22/12/2023
SAISON	A partir du 23/12/2023	

Catégories	SAISON HC PROMO	SAISON HC	SAISON MDJ PROMO 1	SAISON MDJ PROMO 2	SAISON MDJ	SAISON NAT. PROMO	SAISON NAT.	CONDITIONS
Bambin	Gratuit							Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
Jeune	34 €* 79 €* 57 €	39 €* 94 €* 73 €	45 €* 106 €* 53 €		50 €* 123 €* 61,5 €	70 € 200 €	85 € 230 €	Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
Adulte								
Vermeil	Gratuit							Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
Etudiant**								Sur présentation de la carte étudiant en cours de validité (Obligatoire)
Ambassadeur Haut-Jura Saint-Claude**								Sur présentation d'un justificatif de - de 3 mois (Obligatoire)

Catégories	SAISON HC PROMO	SAISON HC	SAISON MDJ PROMO 1	SAISON MDJ PROMO 2	SAISON MDJ	SAISON NAT. PROMO	SAISON NAT.	CONDITIONS
Personne en situation de handicap Jeune			22.5 €		25 €			Tarif réduit pour les personnes en situation de handicap sur les Pass saison Montagnes du Jura Adulte et Jeune : 50% de réduction sur le tarif en vigueur pour toute personne en situation de handicap, sur présentation d'un justificatif. Les demandes se font auprès de l'Espace Nordique Jurassien uniquement.
Personne en situation de handicap Adulte			53 €	61,5 €	68 €			

***PASS FAMILLE** : Quelle que soit la période, pass offert à partir de la 4ème personne pour une famille comportant au moins un tarif adulte et un tarif jeune. La gratuité s'applique exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans et dans la limite de 3 par famille. Application des tarifs en vigueur au moment de la vente.

** Non cumulable avec d'autres promotions/réduction

b) Pass séances et Multi-journaliers – Individuels : toutes activités nordiques confondues hors chiens de traîneaux.

Catégories	Séance H-C	2 jours** H-C	3 jours** H-C	4 jours** H-C	5 jours** H-C	HEBDO** MDJ	CONDITIONS
Bambin	Gratuit						Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
Jeune	6,00 €*	11,00 €*	16,50 €*	22,00 €*	27,00 €*	33,00 €*	Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
Adulte	9,00 €*	17,00 €*	24,50 €*	32,00 €*	39,00 €*	50,00 €*	
Vermeil	Gratuit						Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
Personne en situation de handicap + accompagnateur	3,00 €	6,00 €	9,00 €	12,00 €	15,00 €		Sur présentation d'un justificatif (Obligatoire). Tarif applicable pour toute personne en situation de handicap ainsi que pour son accompagnant si ce dernier est nécessaire pour l'aider dans la pratique.
Carte avantages jeune***	7,50 €						Sur présentation de la carte avantages jeune en cours de validité et de la carte d'identité (Obligatoire) Non cumulable avec d'autres promotions/réduction
Carte avantages jeune (Coupon)***	Gratuit						Sur présentation de la carte avantages jeune et du coupon en cours de validité et de la carte d'identité (Obligatoire) Non cumulable avec d'autres promotions/réduction
Etudiant***	7,50 €						Sur présentation de la carte étudiant en cours de validité (Obligatoire) – Non cumulable avec d'autres promotions/réduction
Hôte– Jeune***	4,50 €						Sur présentation du Pass Saison Ambassadeur Haut-Jura Saint-Claude (Obligatoire)
Hôte – Adulte***	7,50 €						Sur présentation du Pass Saison Ambassadeur Haut-Jura Saint-Claude (Obligatoire)
Scolaire***	2,00 €						Jeunes et encadrants : pendant les périodes et le temps scolaire et dans le cadre d'un encadrement pédagogique
Scolaire territoire ***	Gratuit						Ecoles, Collèges et Lycées du territoire : pendant les périodes scolaires et dans le cadre d'un encadrement pédagogique

Catégories	Séance H-C	2 jours** H-C	3 jours** H-C	4 jours** H-C	5 jours** H-C	HEBDO** MDJ	CONDITIONS
------------	------------	---------------	---------------	---------------	---------------	-------------	------------

Intempéries Damage Partiel***	5,00 €						Tarif unique : Uniquement sur décision du Vice-Président en charge du nordique
<p>*PASS FAMILLE : Pass offert à partir de la 4ème personne pour une famille comportant au moins un tarif adulte et un tarif jeune. La gratuité s'applique exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans et dans la limite de 3 par famille.</p> <p>** Jours entiers consécutifs</p> <p>*** Non cumulable avec d'autres promotions/réduction</p>							

c) Pass séances et Multi-journaliers – Groupes : toutes activités nordiques confondues hors chiens de traîneaux.

Groupe de 10 pers à 19 pers : - 5%						
Catégories	Séance	2 jours**	3 jours**	4 jours**	5 jours**	6 jours**
Jeune	5,70 €	10.40 €	15.60 €	20.90 €	25.60 €	31.30 €
Adulte	8,50 €	16.10 €	23.20 €	30.40 €	37.00 €	45.60 €
Groupe à partir de 20 pers : - 10%						
Catégories	Séance	2 jours**	3 jours**	4 jours**	5 jours**	6 jours**
Jeune	5,40 €	9,90 €	14.80 €	19.80 €	24.30 €	29.70 €
Adulte	8.10 €	15.30 €	22.00 €	28.80 €	35.00 €	43.20 €

d) Baladaski

Extension séance :

Catégories	Extension Séance	CONDITIONS
Jeune	Selon la convention avec la SAEM SOGESTAR	Sur présentation d'un Pass Nordique en cours de validité Secteur des Hautes-Combes, Station des Rousses ou Montagnes du Jura. (Obligatoire)
Adulte	Selon la convention avec la SAEM SOGESTAR	Sur présentation d'un Pass Nordique en cours de validité Secteur des Hautes-Combes, Station des Rousses ou Montagnes du Jura. (Obligatoire)

Option saison :

Catégories	Option Saison	CONDITIONS
Jeune	Selon la convention avec la SAEM SOGESTAR	Sur présentation ou achat d'un Pass Saison 2023/2024 Secteur des Hautes-Combes ou Station des Rousses (Obligatoire)
Adulte	Selon la convention avec la SAEM SOGESTAR	Sur présentation ou achat d'un Pass Saison 2023/2024 Secteur des Hautes-Combes ou Station des Rousses (Obligatoire)

4) PASS BALADE

a) Pass saison balade : raquettes et piétons uniquement.

Catégories	SAISON MDJ BALADE	CONDITIONS
Bambin	Gratuit	Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
Jeune	22,00 €	Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
Adulte	47,00 €	

b) Pass séance et multi-journaliers balade - Individuels : raquettes et piétons uniquement.

Catégories	Séance	2 jours**	3 jours**	4 jours**	5 jours**	HEBDO**	CONDITIONS
Bambin	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
Jeune	2,50 €* 	4,00 €* 	6,00 €* 	8,00 €* 	10,00 €* 	12,00 €* 	Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
Adulte	4,00 €* 	7,50 €* 	11,00 €* 	14,50 €* 	18,00 €* 	24,00 €* 	
Vermeil	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Sur présentation d'un justificatif de l'âge (Obligatoire)
Personne en situation de handicap + accompagnateur	1,50 €	3,00 €	4,50 €	6,00 €	7,50 €		Sur présentation d'un justificatif (Obligatoire) . Tarif applicable pour toute personne en situation de handicap ainsi que pour son accompagnant si ce dernier est nécessaire pour l'aider dans la pratique.
Carte avantages jeune***	3,00 €						Sur présentation de la carte avantages jeune en cours de validité et de la carte d'identité (Obligatoire)
Etudiant***	3,00 €						Sur présentation de la carte étudiant en cours de validité (Obligatoire)
Hôte – Jeune***	2,00 €						Sur présentation du Pass Saison Ambassadeur Haut-Jura Saint-Claude (Obligatoire)
Hôte – Adulte***	3,00 €						Sur présentation du Pass Saison Ambassadeur Haut-Jura Saint-Claude (Obligatoire)
Intempéries Damage Partiel***	2,00 €						Tarif unique : Uniquement sur décision du Vice-Président en charge du nordique

*PASS FAMILLE : Pass offert à partir de la 4ème personne pour une famille comportant au moins un tarif adulte et un tarif jeune. La gratuité s'applique exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans et dans la limite de 3 par famille.

** Jours entiers consécutifs

*** Non cumulable avec d'autres promotions/réduction

c) Pass séance et multi-journaliers balade - Groupes : raquettes et piétons uniquement.

Groupe de 10 pers à 19 pers : - 5%						
Catégories	Séance	2 jours**	3 jours**	4 jours**	5 jours**	6 jours**
Jeune	2,40 €	3,80 €	5,70 €	7,60 €	9,50 €	10,50 €
Adulte	3,80 €	7,10 €	10,50 €	13,80 €	17,10 €	21,90 €
Groupe à partir de 20 pers : - 10%						
Catégories	Séance	2 jours**	3 jours**	4 jours**	5 jours**	6 jours**
Jeune	2,30 €	3,60 €	5,40 €	7,20 €	9,00 €	9,90 €
Adulte	3,60 €	6,80 €	9,90 €	13,10 €	16,20 €	20,70 €

5) PASS CHIENS DE TRINEAU

Catégories	Séance	2 jours*	Hebdo**	Saison
Chiens Amateur	16.30 €	29 €	80 €	194 €
Chiens Professionnel Baptême ou équivalent 12 chiens initiation	55 €			365 €
Chiens Professionnel Baptême ou plus de 12 chiens initiation				730€

6) AUTRES TARIFS

a) Frais d'expédition

Tarif suivant pour l'envoi des pass : 2€ par envoi, quel que soit le nombre de pass dans la commande.

b) Duplicata

Les frais de dossier pour la délivrance d'un duplicata Pass Saison secteur Hautes-Combes : **10€**. Le duplicata est délivré par le Communauté de Communes.

Les frais de dossier pour la délivrance d'un duplicata Pass Saison Montagnes du Jura : **15€**. Le duplicata est délivré par l'Espace Nordique Jurassien.

c) Brassard

Le produit « Brassard » : **0,50€**

d) Absence de pass

L'amende forfaitaire pour l'absence de Pass, usage non conforme, périmé ou falsifié constaté par un agent de l'exploitation

Adulte	24,00€
Jeune	15,00€

e) Salle hors sac des Dolines

La salle hors sac des Dolines sera mise à disposition des skieurs/promeneurs du 23 décembre 2023 au 31 mars 2024.

Tarif accès salle hors sac :

Salle hors sac	2,00€
----------------	--------------

L'accès à la salle hors sac est gratuit pour les personnes détentrices d'un Pass en cours de validité.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les tarifs ci-dessus, valide les conditions générales de vente et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

2.6. Activités nordiques : prestations de damage

La collectivité assure le damage des téléskis des communes de Lajoux, La Pesse et les Moussières. Elle peut assurer le damage de pistes pour les associations intercommunales ou organismes hors territoire.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les tarifs pour les différentes prestations comme suit :

- Aux communes : 192 € de l'heure pour téléskis de Lajoux, La Pesse et Les Moussières
- Aux associations et autres organismes hors communes : 236 € l'heure pour un engin de damage et 88 € pour une prestation effectuée par un scooter-moto neige.

Et autorise la Présidente à signer les conventions à venir avec les demandeurs et tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

2.7. Activités nordiques : campagne d'affichage promotion des redevances

La collectivité avait déjà expérimenté la campagne d'affichage promotion des redevances sur Saint-Claude l'année passée, permettant une très bonne visibilité des affiches juste avant la fin de la promotion. Il est nécessaire de renouveler la campagne promo des redevances pour l'hiver à venir et l'affichage sur les réseaux Girod Média.

Ce point a été abordé avec l'Espace Nordique Jurassien lors du Collège Département du Jura du 23 mai dernier, et les membres présents ont souhaité poursuivre cette campagne sur le Jura.

L'ENJ propose donc une campagne cofinancée entre eux et les sites nordiques sur les panneaux d'affichages de type "sucettes" & abris bus. Sur St Claude, ce sont 19 panneaux répartis dans la ville. La semaine d'affichage est prévue en semaine 44, la première semaine de novembre.

Cette campagne co-financée représenterait un coût total de 1570.26€ TTC. L'ENJ prendra en charge une partie à hauteur de 477.77 €) et le reste 1 092.49 € serait à charge de la collectivité.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide cette campagne et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DEPART DE CLAUDE MERCIER

3. Finances

3.1. La Fraternelle : demande de subvention exceptionnelle

Par courrier en date du 16/06/2023, La Fraternelle sollicite la collectivité pour une subvention exceptionnelle afin de faciliter le retour à l'équilibre de leur association.

En effet, La Fraternelle n'échappe pas à la problématique que rencontre l'exploitation cinématographique au niveau national. En 2022, la Fraternelle a dû faire face à une baisse de 30 à 35% de la fréquentation.

Considérant l'importance de l'activité de la Fraternelle pour la population du bassin de vie et pour le rayonnement du territoire Haut-Jura Saint-Claude ainsi que pour son attractivité touristique, le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 € à La Fraternelle et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

4. Economie

4.1. Aide aux territoires : demande de la commune de Coteaux du Lizon

La commune de Coteaux du Lizon s'est engagée dans la revitalisation de son centre-bourg. Le programme de travaux vise plusieurs aspects :

- Requalifier les places de l'hôtel de Ville et Voltaire afin d'en faire des espaces de rencontres agréables,
- Réaménager la Grande Rue entre ces deux places avec création de plateaux surélevés et limitation de la vitesse à 30 km/h afin de rendre l'espace plus agréable et sécurisé, création de trottoirs qualitatifs accessible aux PMR, végétalisation de l'axe par des plantations d'arbres et autres végétaux,
- Aménagement de la zone du Grand Verger en zone de détente et de loisirs.

Le budget estimatif de ces travaux est de 1 260 874.18 € HT, le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Études	59 698.43 €	Région BFC	33 %	415 500.00 €
Place de l'hôtel de ville	292 863.00 €	Commissariat massif	6 %	75 127.66 €
Grande Rue	230 291.00 €	État	20 %	252 174.84 €
Place Voltaire	470 521.75 €	Conseil Départemental – aide aux territoires	12 %	156 801.48 €
Grand Verger	207 500.00 €	Conseil Départemental – Amende de police	2 %	25 000.00 €
TOTAL	1 260 874.18 €	Communauté de Communes	10 % (plafonné à 8 000 €)	8 000 €
		Autofinancement	26 %	328 270.20 €
		TOTAL	100 %	1 260 874.18 €

Messieurs Roland Frezier et Jean-Louis David étant concernés par le sujet ne prennent pas part au vote.

Suite au bureau communautaire du 07 juin 2023 actant la participation de la Communauté de Communes aux projets communaux à hauteur de 10%, plafonné à 8 000 € par commune, le bureau communautaire (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'attribuer à la commune de Coteaux du Lizon une subvention de 8 000 € et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

4.2. Aide aux territoires : demande de la commune de Rogna

La commune de Rogna a été mise en demeure par la police de l'eau de réhabiliter sa station d'épuration et son réseau d'assainissement collectif. Le montant des travaux s'élève à 1 064 176.06, € HT le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Lot 1 : STEP	213 981.70 €	Agence de l'eau	33 %	353 644.00 €
Lot : Réseaux	766 279.36 €	État	35 %	379 179.00 €
Maîtrise d'œuvre	45 515.00 €	Conseil Départemental	2 %	10 000.00 €
Études géotechniques et test de perméabilité	3 200.00 €	Communauté de Communes	10 % (plafonné à 8 000 €)	8 000.00 €
Études topographiques	6 600.00 €	Autofinancement	29 %	313 353.06 €
Test d'étanchéités, inspections télévisées et contrôles de compactage	11 900.00 €	TOTAL	100 %	1 064 176.06 €
Publication	500.00 €			
Branchement électrique	1 200.00 €			
Acquisition terrain	5 000.00 €			
Divers et imprévus	10 000.00 €			
TOTAL	1 064 176.06 €			

Suite au bureau communautaire du 07 juin 2023 actant la participation de la Communauté de Communes aux projets communaux à hauteur de 10%, plafonné à 8 000 € par commune, le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'attribuer à la commune de Rogna une subvention de 8 000 € et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

4.3. Aide à l'Immobilier d'Entreprise : demande de la société MEYNIER

L'entreprise Meynier, basée à Lavans Les Saint Claude possède deux locaux. Un situé rue de la Cueille servant de lieu de stockage et un situé Bourg du Dessus dans lequel se trouve les bureaux et la production.

L'entreprise souhaite transférer l'activité du bâtiment secondaire (rue de la Cueille) vers le bâtiment principal. Cela permettra de répondre à différents objectifs :

- Réduction de la consommation énergétique,
- Réduction des coûts fixes de la société,
- Augmenter l'efficacité de la fabrication des matières en les rapprochant du site de transformation.

Pour ce faire, des travaux sont à prévoir : Installation d'une aspiration, transport de machine, mise aux normes électrique, plomberie. Le coût des travaux est estimé à 83 519 €, le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Aspiration	35 000.00 €	AIE	20% du montant éligible	13 395.80 €
Transport machine	1 540.00 €	Autofinancement	84 %	70 123.20 €
Électricité	23 464.00 €	TOTAL	100 %	83 519.00 €
Plomberie	8 015.00 €			
Ressource gestion de projet et vidage bâtiment	15 000.00 €			

TOTAL	83 519.00 €
--------------	-----------------------

L'entreprise est éligible à l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise. Les dépenses retenues concernent les travaux de construction, de réhabilitation, d'aménagement et les frais annexes. A ce titre, le montant de l'assiette éligible s'élève à 66 479 € (aspiration, électricité et plomberie).

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) acte que le montant des travaux éligibles s'élève à 66 479 €, décide d'attribuer à l'entreprise MEYNIER une subvention au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise d'un montant de 13 395.80 €, acte qu'une convention sera établie et permettra de régir les pièces nécessaires au versement de cette aide et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

4.4. Aide à l'Immobilier d'Entreprise : demande de la Maison Henrotte

Dans le cadre d'une reconversion professionnelle, Monsieur Henrotte et Madame Rico Perrier ont entrepris la démarche de reprendre la boucherie – charcuterie – traiteur « Jean-Pierre Douvres » située Rue du Marché à Saint-Claude. Dans ce projet, ils seront accompagnés par les cédants Monsieur et Madame Douvres jusqu'en janvier 2024. Monsieur Henrotte et Madame Rico Perrier sollicitent la collectivité pour les accompagner dans leur projet. Le montant global de l'investissement est de 196 456 € HT, le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Acquisition du local	192 940.00 €	CCHJSC	10% (plafonné à 10 000 €)	10 000 €
Communication	3 516.00 €	Autofinancement	95 %	186 456.00 €
TOTAL	196 456.00 €	TOTAL	100 %	196 456.00 €

L'entreprise n'est pas affectée à un code NAF éligible au titre du règlement d'intervention. Cependant, ledit règlement précise que « L'éligibilité d'entreprises dont les codes d'activité n'appartiennent pas à la liste ci-dessus sera appréciée, au cas par cas, par la commission intercommunale ».

La reprise de cette activité permettra de maintenir un commerce essentiel en centre-ville de Saint-Claude.

A ce titre, le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'attribuer à la Maison Henrotte une subvention au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise d'un montant de 10 000 €, acte qu'une convention sera établie et permettra de régir les pièces nécessaires au versement de cette aide et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

4.5. ZAE de Planchamp : travaux pour la gestion des eaux pluviales – avenant n°1 – SERRAND TP

Lors du DCE, le volume de roche dure n'avait pas pu être quantifié par le maître d'œuvre URBAN 3A. L'attribution du marché a été confiée à l'entreprise SERRAND TP SARL pour un montant de 254.383,93 € HT soit 305.260,72 € TTC. Seul le prix unitaire pour 20m³ avait été intégré lors de la consultation.

Après démolition de la roche dure par utilisation du BRH et autres moyens adéquats, le calcul du volume est de 5.571,00m³. Le prix au m³ est de 6,90 € HT.

Suite à la CAO du 26 juillet 2023, le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve cet avenant n°1 d'un montant de 38 439.90 € HT soit 46 127.88 € TTC, acte le nouveau montant du marché à 292 823.83 € HT soit 351 388.60 € TTC et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

4.6. Cellule commerciale 9, place de l'Abbaye à St-Claude : validation du plan de financement

Le bureau communautaire en date du 10 mai 2023 a validé le plan de financement pour la cellule commerciale située 9 place de l'Abbaye à Saint-Claude. Dans ce dernier, le montant d'autofinancement était de 30 690 € or il est de 30 825 €. Le nouveau plan de financement est donc le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Acquisition	55 000,00 €	DETR	30%	20 925,00 €
Frais de notaire (5%)	2 750,00 €	Loyers (5 ans de 200 à 400 €)	26%	18 000,00 €
Travaux	12 000,00 €	Autofinancement	44%	30 825,00 €
TOTAL	69 750,00 €	TOTAL	100%	69 750,00 €

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) annule et remplace la délibération n°31/6-2-1, approuve le plan de financement ci-dessus, sollicite une subvention au titre de la DETR à hauteur de 30% soit 20 925 € et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

5. Logement / Habitat / Aménagement du territoire / ADS.

5.1. Etude pré-opérationnelle OPAH : avenant n°1

Le bureau communautaire en date du 15 juin 2022 a attribué le marché de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH à SOLIHA. En date 12 avril 2023, les membres du bureau ont validé la proposition de SOLIHA pour un complément d'étude concernant un appui sur la mise en place d'une politique communautaire d'accompagnement des projets des propriétaires sur tout le territoire HJSC, hors secteur OPAH-RU en cœur de ville de St-Claude. La proposition de SOLIHA s'élevait à 3 000 € HT soit 3 600 € TTC.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) annule et remplace la délibération n°30/7-2, valide la proposition de SOLIHA d'un montant de 3 000 € HT soit 3 600 € TTC, acte que le nouveau montant du marché est de 72 450 € HT soit 86 940 € TTC et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

5.2. Mobilités : transports scolaires - indemnités kilométriques et indemnités de rattachement

La ville de St-Claude par délibération du 25 octobre 2018 a voté les indemnités kilométriques et de rattachement. La collectivité étant devenue AOM, il est nécessaire de nous positionner sur ces indemnités.

Il est proposé l'indemnisation suivante :

- Une indemnité kilométrique versée aux parents assurant le transport de leurs enfants avec leur véhicule, calculée sur un voyage aller et retour par jour. Cette mesure n'est applicable que si l'élève concerné est domicilié à une distance égale ou supérieure à 5 kilomètres de l'établissement fréquenté. L'indemnité est forfaitaire, fixée à 0.14 € du kilomètre, payable trimestriellement ou annuellement au vu d'un état de présence délivré par le chef d'établissement. Une seule demande par famille est autorisée. Le fait de bénéficier d'une indemnité kilométrique ne permet plus à l'élève concerné de bénéficier d'une carte de transport scolaire.
- Une indemnité de rattachement, pour les élèves bénéficiaires de la carte de transport scolaire et résidant à plus de 1.5 km du plus proche point de ramassage. L'indemnité de rattachement est une indemnité forfaitaire kilométrique fixée à 0.14 € du kilomètre, payable trimestriellement ou annuellement au vu d'un état de présence délivré par le chef d'établissement. Une seule demande par famille

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les montants pour les indemnités kilométrique et de ralliements et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

5.3. Contrat de service public relatif à l'exploitation du service mobilité entre la CCHJSC et la SPL Mobilités BFC : avenant n°1

Le présent avenant a pour but de restructurer l'offre de service dès la rentrée de septembre 2023 du fait de l'évolution de la fréquentation du réseau et des nouvelles demandes qui ont émergées. Cette restructuration a été initié et validé par la commune de St Claude.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide cet avenant et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

5.4. Santé : cabinet de recrutement BRM Conseil

Dans le cadre de la recherche de médecins, la Commune de Coteaux du Lizon a conclu un contrat avec le cabinet de recrutement BRM conseil.

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude ayant la compétence relative à la santé, il semble opportun de reprendre, en notre nom le contrat établit entre la commune de Coteaux du Lizon et BRM Conseil.

Ledit contrat permet au cabinet BRM conseil de rechercher, sélectionner et présenter les meilleurs candidats pour le recrutement au poste de médecin généraliste. BRM Conseil s'engage à garantir sa prestation pendant une période correspondant à 6 mois après le recrutement du candidat. Si pendant la période de garantie le candidat démissionne ou est licencié, BRM Conseil s'engage à présenter un autre candidat sans honoraires de recrutement supplémentaires ; seuls d'éventuels frais d'annonce internet et de déplacements hors région seraient facturés.

Ce contrat permet d'acter le fait que la Communauté de Communes missionne le cabinet BRM Conseil pour le recrutement d'un 2ème médecin à la place de la Commune de Coteaux du Lizon.

Pour ce type de mission, les honoraires sont établis forfaitairement et payés lorsque le recrutement a eu lieu.

Pour le recrutement d'un candidat pour une durée indéterminée quelle que soit la quotité de travail, les honoraires sont de 17 000 € HT. Aucune rémunération n'est à payer si le recrutement du candidat n'a pas lieu.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide la proposition effectuée par le cabinet BRM Conseil d'un montant de 17 000 € HT soit 20 400 € TTC et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

6. Environnement / SPANC

6.1. PNR du Haut-Jura : approbation de la convention de mise à disposition d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Dans le cadre du programme BoMAT piloté par le parc naturel Régional du Haut-Jura et afin de contribuer au développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques, la Communauté de Communes implante 4 bornes sur son territoire.

L'exploitation, la maintenance et la supervision de ces équipements nécessitent des moyens et compétences techniques spécifiques. En effet, la performance et l'utilité effective d'une IRVE sont garanties par une communication importante et intégrée à un réseau de service large reconnu par un grand nombre d'usagers.

Ainsi, les Communautés de Communes du Pays du Haut-Jura et le Parc Naturel Régional du Haut-Jura ont souhaité mutualiser ces missions sur l'ensemble des bornes déployées dans le cadre du programme

BoMAT. En tant que coordinateur du projet BoMAT, il a été convenu que le Parc Naturel Régional du Haut-Jura prendrait en charge ces missions.

Ce développement n'a cependant pas vocation à se pérenniser et fait, en parallèle, l'objet d'une réflexion pour intégrer la démarche portée par le SIDEC du Jura sur la structuration de la compétence à l'échelle départementale.

Dans un souci de performance du réseau et dans l'intérêt des usagers potentiels du territoire, il convient de mettre les bornes IRVE à disposition du Parc Naturel Régional pour en assurer l'exploitation, la maintenance et la supervision pendant 3 ans.

Dans ce cadre, il convient d'établir une convention entre la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et le Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide le projet de convention et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

7. Patrimoine / Bâtiments

7.1. SIDEC : rénovation éclairage public - passage en luminaires Leds

Dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage public, conformément aux critères votés par le comité syndical du SIDEC le 29/01/2011, les travaux de renouvellement du matériel vétuste nécessitent une adhésion morale à la charte « Eclairons juste le Jura ». L'objectif de cette charte est de maîtriser l'impact de l'éclairage public sur l'environnement nocturne en le réduisant au minimum et de diminuer de manière significative la consommation d'électricité liée à l'éclairage des communes.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve l'adhésion à la charte de l'éclairage public « Eclairons juste le Jura » et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

7.2. Passage en Leds de l'immobilier et du mobilier de l'ensemble de la collectivité

La collectivité a lancé une consultation concernant le relamping de l'ensemble de l'immobilier et mobilier.

Seule la société SCEB a répondu pour un montant de 365.845,89 € HT soit 439.015,07 € TTC.

Les travaux sont prévus sur 2 ans.

Suite à la CAO du 26 juillet 2023, le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide l'offre proposée par la société SCEB et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

8. Sports

8.1. Projet d'extension du gymnase Val de Bienne : validation de la proposition du cabinet SA17

Le gymnase du Val de Bienne accueille des activités de volley, badminton, handball, basket-ball, course... Il reçoit en parallèle les élèves de la cité scolaire du Pré Saint Sauveur.

Il est continuellement occupé et nous ne sommes plus en mesure de répondre aux demandes et besoins des associations sportives du territoire.

Face à ce constat, il est envisagé d'aménager une extension du site. Pour ce faire, il est au préalable nécessaire d'effectuer une étude de programmation qui permettra de répondre aux attentes suivantes :

- État des lieux actuel du gymnase,
- Établissement d'un programme des besoins,
- Proposition de scénarios de faisabilité.

Après consultation, nous avons obtenu un seul retour émanant du cabinet SA17. La proposition est la suivante :

	Jours	Coût/jour	TOTAL HT
ÉTAT DES LIEUX	5	700 €	3 500 €
Visite, relevé	1	700 €	
Recherches	1	700 €	
Mise en forme	3	700 €	
PROGRAMME DES BESOINS	4	700 €	2 800 €
Entretiens	1	700 €	
Rédaction	2	700 €	
Réunion groupe de travail	1	700 €	
SCÉNARIOS DE FAISABILITÉ	6	700 €	4 200 €
Scénario	3	700 €	
Estimations	2	700 €	
Réunions groupe de travail	0.5	700 €	
Réunion comité de pilotage	0.5	700 €	
OPTIONS	19	700 €	13 300 €
Rédaction du programme détaillé	5	700 €	
Assistance au montage	2	700 €	
Assistance phase candidatures	3.5	700 €	
Assistance phase offres/projet	3.5	700 €	
Assistance phase APS	2.5	700 €	
Assistance phase APD	2.5	700 €	
TOTAL HT hors option			10 500 €
TOTAL HT avec option			23 800 €

Le bureau communautaire du 01 février 2023 s'est déjà prononcé quant à cette proposition, cependant, dans le cadre des demandes de subventions au titre de la DETR, il convient désormais de distinguer le plan de financement et le choix du prestataire dans deux délibérations.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide l'offre du cabinet SA17 jusqu'à la rédaction du programme détaillé pour un montant total de 14 000 € HT et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

8.2. Restructuration du centre nautique du Martinet : avenant OPC – ARPEGE

Le marché initial de la mission OPC a été attribué à la société ARPEGE ingénierie pour un montant de 133 081,15 € HT.

Les études du maître d'œuvre AP-MA étant au stade PRO-DCE, la mission d'Avant-Projet Sommaire est supprimée et la mission d'Avant-Projet Définitif est réduite du marché initial de l'OPC. Ceci représente une moins-value de 4 078,79 € HT.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve cet avenant n°1, acte que le nouveau montant du marché s'élève à 129 002.36 € HT soit 154 802.83 € TTC et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

9. Culture

9.1. Médiathèque Le Dôme : horaires d'été temporaires

Au regard des fortes chaleurs de l'été 2022 et de la baisse de fréquentation constatée entre le 15 juillet et le 15 août, des horaires d'été expérimentaux sont proposés pour la médiathèque Le Dôme.

Ils visent :

- À proposer des créneaux matinaux (9h-12h) en remplacement de la séquence (12h-15h) les mercredis et vendredis
- À réduire l'ouverture (9h-13h au lieu de 9h30-17h) et concentrer la fréquentation sur les 6 samedis les plus calmes de l'été, du 15 juillet au 19 août inclus.

Les retours de fréquentation et de satisfaction sur cette proposition permettront d'alimenter une réflexion pour une proposition plus pérenne d'horaires estivaux à compter de 2024.

Horaires actuels

Lundi et jeudi	15h00-18h30
Mercredi et vendredi	12h00-18h30
Samedi	09h30-17h00

Horaires proposés du samedi 15 juillet au samedi 19 août, à titre expérimental

Lundi et jeudi	15h00-18h30
Mercredi et vendredi	09h00-12h00 15h00-18h30
Samedi	09h30-13h00

Antennes

Les antennes de Saint-Lupicin et Viry seront fermées du samedi 29 juillet au samedi 19 août inclus. Elles ne seront pas concernées cette année par la mise en place d'horaires d'été.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve les horaires proposés à titre expérimental du 15 juillet au 19 août 2023 et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

9.2. Conservatoire : tarification

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster les tarifs du conservatoire de musique, il est proposé les tarifs ci-dessous (les montants précédents sont indiqués entre parenthèse) :

1. Cotisation des élèves habitants sur le territoire HJSC :

Tranche		1	2	3	4
Quotients familiaux (d'après les revenus N-1)		De 0 à 6000 €	De 6001 à 12000 €	De 12001 à 26000 €	Supérieur à 26000 €
Modules de 10 h annuelles de cours réparties durant le cycle scolaire : ateliers du département des musiques actuelles, piano et guitare classique, aide à la pratique en amateur		124 € tarif forfaitaire ne faisant pas référence aux quotients familiaux			
Formation musicale seule, pratiques collectives seules, atelier vocal, élève auditeur		62 €	94 €	150 €	224 €
Atelier mini cordes Instrument seul Formation musicale instrument (A)	Probatoire 1er cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPED Adulte débutant	93 €	141 €	225 €	337 €
	2ème cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPEC Adulte confirmé	108 €	165 €	263 €	393 €
	3ème cycle traditionnel, musiques actuelles PPF GA	124 €	188 €	300 €	449 €
Instrument Supplémentaire (B)	Probatoire 1er cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPED Adulte débutant	16 €	24 €	38 €	56 €
	2ème cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPEC Adulte confirmé	23 €	35 €	56 €	84 €
	3ème cycle traditionnel, musiques actuelles PPF GA	31 €	47 €	75 €	112 €

2. Cotisation des élèves habitant hors du territoire HJSC

Elèves (enfants et adultes) hors territoire Haut-Jura Saint-Claude (C)		
Modules de 10 h annuelles de cours réparties durant le cycle scolaire : ateliers du département des musiques actuelles, piano et guitare classique, aide à la pratique en amateur		135 €
Formation musicale seule, pratiques collectives seules, atelier vocal, élève auditeur		224 €
Atelier mini cordes Instrument seul Formation musicale + instrument	Probatoire 1er cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPED, Adulte débutant	505 €
	2ème cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPEC, Adulte confirmé	590 €
	3ème cycle traditionnel, musiques actuelles PPF GA	673 €
Instrument Supplémentaire	Probatoire 1er cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPED, Adulte débutant	85 €
	2ème cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPEC, Adulte confirmé	127 €
	3ème cycle traditionnel, musiques actuelles PPF GA	168 €

Le montant des frais administratifs est de 15 € (montant inchangé) par année scolaire et par famille, inclus dans la cotisation du premier trimestre.

Les élèves internes sur le territoire de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude dont le relevé fiscal des parents est domicilié hors territoire bénéficient des tarifs des élèves habitant sur le territoire.

Les candidats autonomes aux examens du Conservatoire paient une participation aux frais administratifs de 31 € (30 €).

Les candidats libres aux examens du Conservatoire paient une participation aux frais pédagogiques et administratifs de 153 € (150 €), incluant 2 répétitions avec piano dans les locaux du Conservatoire.

La location des instruments du Conservatoire est de 17 € (16.50 €) par trimestre et par instrument. Les mois de juillet, août et septembre sont gratuits. La durée de location minimum est d'un trimestre. Le loyer est acquitté en complément de la facturation des cours de chaque trimestre, sans caution supplémentaire. Tout trimestre commencé est dû. L'entretien, l'assurance obligatoire et la réparation des instruments loués sont à la charge des familles.

Réduction par famille : - Pour le deuxième inscrit : - 30 %
- A partir du troisième inscrit : - 50 %

Les conditions d'accès, les droits de scolarité et les différents parcours pédagogiques sont détaillés dans le règlement intérieur et le règlement des études du Conservatoire.

- (A) La cotisation des cours de Formation musicale + instrument est fixée à partir du prix Formation musicale seule avec un coefficient multiplicateur de 1,5 pour le 1^{er} cycle et les niveaux assimilés, 1,75 pour le 2^{ème} cycle et les niveaux assimilés et de 2 pour le 3^{ème} cycle et les niveaux assimilés pour tenir compte du temps d'enseignement.

- (B) Instrument supplémentaire : le tarif est calculé comme suit : 50 % de la différence entre (Formation musicale + instrument) - (Formation musicale seule).
- (C) Le prix hors territoire Haut-Jura Saint-Claude est calculé selon le quotient le plus élevé multiplié par 2 (à l'exception de la Formation musicale seule et des cursus assimilés maintenus dans leur tarif de base).

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les tarifs ci-dessus à compter de septembre 2023 et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance à 20h30.

Isabelle Heurtier
Présidente



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HAUT-JURA
SAINT-CLAUDE

Frédéric Herzog
Secrétaire



Fait à St-Claude, le 26 juillet 2023